

RCS : BLOIS Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00685 Numéro SIREN : 537 722 829 Nom ou dénomination : A2GEVIE

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2022 sous le numéro de dépôt 5773

A2GEVIE

COMPTES ANNUELS

Handwritten signature
Présidente
06/10/2022



A2GEVIE

A2GEVIE

Passif		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Capitaux propres	Capital (dont versé : 10 000)	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 449 808	1 217 564
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation	102 790	232 244
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)		
	Situation nette avant répartition	1 563 599	1 460 808
	Subvention d'investissement	908	1 427
Provisions	Provisions réglementées		
	Total	1 564 507	1 462 236
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Dettes	Total		
	Emprunts et dettes assimilées		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	400 000	305
	Emprunts et dettes financières divers (3)	237 578	238 107
Dettes	Total	637 578	238 412
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		10 281
Dettes	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 112	48 537
	Dettes fiscales et sociales	146 188	215 049
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	29 609	12 717
Dettes	Instruments de trésorerie		
	Total	212 910	276 304
Produits constatés d'avance	Produits constatés d'avance	70 693	
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	921 182	524 998
Écart de conversion passif	Écart de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	2 485 689	1 987 234
Crédit-bail immobilier	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	311 814	
	à moins d'un an	609 367	514 716
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

A2GEVIE

		France	Exportation	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services			14 770	14 000
	Chiffre d'affaires net			14 770	14 000
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			8 000	
	Subventions d'exploitation				39 395
Charges d'exploitation (2)	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 978 728	1 985 419
	Autres produits				
	Total			2 001 498	2 038 815
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats		74 788	78 400
		Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (3)			701 314	675 000
	Impôts, taxes et versements assimilés			70 128	64 572
	Salaires et traitements			745 865	682 239
	Charges sociales			256 163	198 501
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements	13 598	24 512
		• sur actif circulant	provisions		
Charges d'exploitation (2)	• pour risques et charges				
	Autres charges			4 852	2 966
Charges d'exploitation (2)	Total			1 866 710	1 726 194
	Résultat d'exploitation	A		134 787	312 620
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				238
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			326	2 560
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits financiers	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			326	2 798
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			1 747	1 806
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières	Total			1 747	1 806
	Résultat financier	D		-1 420	992
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)				E	133 367
					313 612

A2GEVIE

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	519	520	
	Reprises sur provisions et transferts de charge			
	Total	519	520	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
	Total			
Résultat exceptionnel		F	519	520
Participation des salariés aux résultats		G		
Impôt sur les bénéfices		H	31 096	81 889
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			102 790	232 244
Renvois				
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier			
(4) Dont	produits concernant les entités liées			
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées			

A2GEVIE

DETAIL DES POSTES



A2GEVIE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2021	31/12/2020	%
Fonds commercial	589 810,00	589 810,00	
20700000 FONDS COMMERCIAL	589 810,00	589 810,00	
Total Immobilisations Incorporelles	589 810,00	589 810,00	
Installations techn. mat. out. industriels	31 226,45	28 872,79	8.15
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	31 226,45	28 872,79	8.15
Amort. prov. inst. techn. mat. out. industr.	-23 956,18	-21 101,41	13.53
28154000 AMORT. MATERIEL INDUSTRIEL	-23 956,18	-21 101,41	13.53
Autres immobilisations corporelles	144 636,55	138 749,69	4.24
21810000 INSTALL.AGENC.AMENAG.DIVERS	118 781,59	118 781,59	
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	5 000,00	5 000,00	
21830000 MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	18 404,96	12 518,10	47.03
21840000 MOBILIER	2 450,00	2 450,00	
Amort. prov. autres immob. corporelles	-129 131,25	-118 387,98	9.07
28181000 AMORT.INST.AGENC.AMENAG.DIVERS	-109 122,59	-100 988,87	8.05
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	-5 000,00	-5 000,00	
28183000 AMORT.MAT.BUREAU INFORMATIQUE	-12 677,41	-10 455,36	21.25
28184000 AMORT.MOBILIER	-2 331,25	-1 943,75	19.94
Total Immobilisations corporelles	22 775,57	28 133,09	-19.04
Autres participations	7 915,00	7 915,00	
26100000 TITRES DE PARTICIPATION	7 915,00	7 915,00	
Créances ratt. à des participations	338 800,00	338 800,00	
26700000 CREANCES RATTACHEES A PARTIC.	338 800,00	338 800,00	
Autres immobilisations financières	41 000,00	41 000,00	
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	41 000,00	41 000,00	
Total Immobilisations financières	387 715,00	387 715,00	
TOTAL Actif immobilisé	1 000 300,57	1 005 658,09	-0.53
Clients et comptes rattachés	198 808,66	142 741,30	39.28
41110000 CLIENTS	113 619,18	26 243,44	332.94
41600000 CRÉANCES DOUTEUSES	79 114,44	79 114,44	
41810000 CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	6 075,04	37 383,42	-83.75
Prov. clients et comptes ratt.	-74 986,72	-74 986,72	
49100000 DEPRECIATION COMPTES CLIENTS	-74 986,72	-74 986,72	
Autres créances	625 120,27	28 769,81	NS
40974000 FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS DÉBITEURS	0,00	5 408,25	-100
43870000 ORGANISMES SOCIAUX - PRODUITS À RECEVOIR	0,00	1 048,71	-100
44400000 IMPOT SUR LES BENEFICES	46 716,00	0,00	NS
44562000 TVA DEDUC.PARTIEL S/IMMO.	235,36	0,00	NS
44566000 TVA DEDUCTIBLE	5 075,17	1 542,59	229
44566200 TVA DED. INTRACOM	24,32	0,00	NS
44567000 CREDIT DE TVA	1 630,00	2 974,00	-45.19
44583000 TVA A REGULARISER	2 201,44	2 182,00	0.89

A2GEVIE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (Bilan)

Bilan Actif		31/12/2021	31/12/2020	%
44587000	TVA SUR FACTURE A ETABLIR	267,19	267,19	
45120000	COMPTE COURANT SAS A2GEVIE 973	553 623,72	0,00	NS
46710100	LE TOUCAN	119,55	119,55	
46710200	A2GEVIE 973	45,73	45,73	
46870000	DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	15 181,79	15 181,79	
	Total Créances	748 942,21	96 524,39	675.91
Valeurs mobilières de placement		405 053,95	405 053,95	
50310000	ACE INTERNATIONAL DEVELOPMENT	10 003,95	10 003,95	
50391300	CAT BPVF OPTI.5ANS 31224182522	100 000,00	100 000,00	
50391400	CAT BPVF OPTI. 5 ANS 315243	195 000,00	195 000,00	
50391500	CAT	100 000,00	100 000,00	
50810000	AUTRES VALEURS MOBILIERES	50,00	50,00	
Disponibilités		330 143,06	479 998,00	-31.22
51200000	BANQUE POPULAIRE	66 286,59	212 275,14	-68.77
51210000	BANQUE POP. OPTILIBRE	206 182,30	205 918,83	0.13
51220000	CREDIT MUTUEL	48 433,94	52 563,80	-7.86
51870000	INTERETS COURUS A RECEVOIR	9 153,32	9 153,32	
53000000	CAISSE	86,91	86,91	
	Total Divers	735 197,01	885 051,95	-16.93
Charges constatées d'avance		1 250,00	0,00	NS
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 250,00	0,00	NS
Total Actif circulant		1 485 389,22	981 576,34	51.33
TOTAL ACTIF		2 485 689,79	1 987 234,43	25.08

A2GEVIE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2021	31/12/2020	%
Capital	10 000,00	10 000,00	
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	10 000,00	10 000,00	
Réserve légale	1 000,00	1 000,00	
10610000 RESERVE LEGALE	1 000,00	1 000,00	
Autres réserves	1 449 808,56	1 217 564,15	19.07
10680000 AUTRES RESERVES	1 449 808,56	1 217 564,15	19.07
Résultat de l'exercice	102 790,65	232 244,41	-55.74
Résultat de l'exercice	102 790,65	232 244,41	-55.74
Subventions d'investissement	908,01	1 427,50	-36.39
13100000 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	5 194,87	5 194,87	
13900000 SUBV.INV.INSCRITES AU RESULTAT	-4 286,86	-3 767,37	13.79
Capitaux propres	1 564 507,22	1 462 236,06	6.99
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit	400 000,00	305,00	NS
16411000 EMPRUNT BP N°08811530	400 000,00	0,00	NS
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	0,00	305,00	-100
Emprunts et dettes financières divers	237 578,75	238 107,25	-0.22
16510000 DEPOTS DE GARANTIE RECUS	87 299,40	84 574,90	3.22
45510100 C/C ASSOCIE AVENIERE MARJORIE	150 279,35	153 532,35	-2.12
Emprunts et dettes assimilées	637 578,75	238 412,25	167.43
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00	10 281,76	-100
41910000 AVANCES REÇUES SUR COMMANDES	0,00	10 281,76	-100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 112,33	48 537,02	-23.54
40110000 FOURNISSEURS	29 245,13	32 078,52	-8.83
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	7 867,20	16 458,50	-52.2
Dettes fiscales et sociales	146 188,34	215 049,53	-32.02
42100000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	6 327,70	4 505,81	40.43
42700000 PERSONNEL OPPOSITIONS	159,37	1 518,83	-89.51
42820000 DETTES. PROV. CONGES A PAYER	31 852,00	29 801,00	6.88
42860000 PERS. AUTRES CHARGES A PAYER	23 200,00	28 000,00	-17.14
43100000 SECURITE SOCIALE	21 686,60	25 595,01	-15.27
43708000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	43,39	0,00	NS
43720000 MUTUELLES NC	67,92	150,92	-55
43730000 CAISSE RETRAITE MALAKOFF	6 706,95	7 366,70	-8.96
43740000 PLAN SANTE (30-30-30000530/01)	6 251,33	6 423,47	-2.68
43820000 CHARGES SOC.SUR CONGES A PAYER	10 905,00	9 633,00	13.2
43860000 ORGANISMES SOCIAUX CH.A PAYER	13 448,84	15 884,00	-15.33
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	3 201,89	2 748,90	16.48
44400000 IMPOT SUR LES BENEFICES	0,00	41 326,00	-100
44520000 TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE	24,32	0,00	NS
44570000 TVA COLLECTEE	135,47	135,47	
44571500 TVA COLLECTEE 5.50%	9 921,25	16 063,96	-38.24
44571800 TVA COLLECTEE A 20%	146,83	1 176,49	-87.52
44584000 TVA A REGULARISER	326,33	0,00	NS
44733000 FORMATION CONTINUE A PAYER	6 975,97	6 975,97	
44860000 ETAT-CHARGES A PAYER	2 000,00	17 744,00	-88.73

A2GEVIE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (Bilan)

Bilan Passif		31/12/2021	31/12/2020	%
44861000	ETAT - TAXE SUR LES SALAIRES	2 807,18	0,00	NS
Autres dettes		29 609,75	12 717,81	132.82
41970000	USAGERS - AUTRES AVOIRS	0,00	5 125,23	-100
41980000	RABAIS, REMISES, RISTOURNES À ACCORDER	22 017,17	0,00	NS
46710000	CREDIT ASSOCIATION AGGEVIE	7 592,58	7 592,58	
	Dettes	212 910,42	276 304,36	-22.94
Produits constatés d'avance		70 693,40	0,00	NS
48700000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCES	70 693,40	0,00	NS
Dettes et produits constatés d'avance		921 182,57	524 998,37	75.46
Total du Passif		2 485 689,79	1 987 234,43	25.08

Rapport du Commissaire aux Comptes

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

A2GEVIE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 €

26, Mail des Platanes

41200 ROMORANTIN LANTHENAY

Nicolas Champs

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

15, Rue Edouard Branly

37230 Fondettes

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A2GEVIE

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 €**

**26, Mail des Platanes
41200 Romorantin Lanthenay**

Nicolas Champs

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

**15, Rue Edouard Branly
37230 Fondettes**

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Société A2GEVIE

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société A2GEVIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission du rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points suivants exposés dans les notes 1.1 « Evènements principaux » et 4.2 « Autres informations » de l'annexe des comptes annuels concernant le contexte de crise lié au Covid-19 et les mesures prises par la société ainsi que sur l'incertitude liée au litige auquel est exposé la société.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note 1.2 « Evènements principaux » de l'annexe expose les impacts de la crise Covid-19 pour la société. Mes travaux ont consisté à m'entretenir avec la direction sur les mesures entreprises et leurs effets à ce jour. Je me suis assuré que l'information fournie en annexe des états financiers était appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle

interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

-
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tours, le 29 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes



Nicolas Champs

SAS A2GEVIE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 26 ; Mail des Platanes
41200 ROMORANTIN LANTHENAY
RCS BLOIS - 537 722 829

Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 juin 2022
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos **le 31 décembre 2021** et quitus à la Présidence,
- Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Affaires diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice comptable de **102 790 €**.

L'assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés est nul.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus à la Présidente et au Commissaire aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L-227-10 du Code de commerce approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

Troisième résolution

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à la somme de **102 790 €** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **102 790 euros**
Distribution **0 euros**
Autres réserves **102 790 euros**
Compte tenu de cette affectation, le montant des autres réserves sera porté à la somme de **1.552 598 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Quatrième résolution

Les mandats de Monsieur Nicolas Champs, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société SORECO, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Cinquième résolution

L'assemblée ordinaire des associés confère tous pouvoirs :

- au Président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent,
- au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents à l'assemblée.

La Présidente

Marjorie AVENIERE



Le secrétaire

Henri AVENIERE

